



Regularisation du pere de mon bébé

Par **chebadia**, le **18/12/2012** à **13:51**

bonjour pourriez vous me dire comment je peux faire voila ma situation je suis enceinte de 4 mois et le papa est sans papier il n'a qu'un passeport il est d'origine camerounaise il veut reconnaitre son enfant et nous voulons nous declarer ensemble a la caf peut il faire une demande de carte de sejour sans qu'il se fasse expulsé du pays je ne sais vraiment pas comment faire pour debloqué cette situation

Par **amajuris**, le **18/12/2012** à **15:13**

bjr,

Si vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte vie privée et familiale.

Vous n'avez pas à présenter de visa.

Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

cdt